PROGRAMMES DE FORMATIONS DEDIÉS AUX RESIDENCES SERVICES SENIORS

En partenariat avec :

Société PIXIS, sous la dénomination commerciale DESKIN FORMATIONS, siégeant 8 place de la Bourse - 44000 NANTES, immatriculée sous le numéro SIRET N°84164877700016,
Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 52440841044,
Contact.deskinformations@gmail.com - 02 49 62 40 13

SOMMAIRE

LES FORMATIONS RESIDENCES SERVICES SENIORS

- Nos engagements, notre démarche 3
- Les résidences services séniors dans leur environnement 4
- La fiscalité des résidences services séniors 5
- La personne âgée : focus sur le volet locatif 6
- La personne âgée : focus sur le volet services 7
- Les résidences services séniors : les aspects RH 8
- Prévention et gestion des impayés de loyers et de services en RSS 9
- Les intervenants 10
- Conditions générales 11
- Bulletin de Pré-inscription 12

Nos engagements, notre démarche

« Proposer un parcours à la carte résolument pratique, sur la base des besoins exprimés par les RSS ».

« Rechercher des intervenants experts, ayant une approche à la fois stratégique et opérationnelle. »

Des programmes détaillés sur mesure

Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos projets de formation :

- Analyse spécifique et détaillée du projet, de son contexte, des attentes et des besoins de la société et des participants.
- Proposition de programme sur mesure (pour les actions intra établissement).
- Validation des contenus (programme, cas pratiques proposés par le client ou l'organisme, ateliers).

Des formations présentielles / distancielles interactives

- Apports juridiques et techniques, illustrés d'ateliers et de cas pratiques, de jurisprudences, d'analyses de situation.
- Support de formation intégrant des « fiches-actions ».
- Possibilité de suivre la formation à distance.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail :
02 49 62 40 13 – contact.deskinformations@gmail.com
Nous nous ferons un plaisir d'échanger sur vos attentes et de répondre à toutes questions.

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

LES RESIDENCES SERVICES SENIORS DANS LEUR ENVIRONNEMENT

En 2020, 17 millions de personnes en France ont entre 60 et 74 ans, 9,4 millions plus de 75 ans, les projections à l'horizon 2030 étant de 17,2 millions de personnes entre 60 et 74 ans et 12.3 millions de plus de 75 ans, soit plus de 23% sur cette dernière tranche d'âge en 10 ans. Cette évolution est sensiblement la même en Europe.
Du point de vue médical, l'appellation de senior est ainsi repoussée jusqu'au moment où apparaissent véritablement les symptômes du vieillissement. Les sages en blouse blanche estiment que c'est autour de 70 ans que cette mutation s'opère.
Les progrès de nos sociétés, de la médecine, des services nous permettent de vieillir, parfois avec des maladies, en autonomie et plus longtemps. Cependant l'habitat classique ne répond pas toujours aux situations intermédiaires ou aux choix de vie de nos séniors autonomes. Un nouvel habitat privé se développe associant logements plutôt en milieu urbain avec des services dédiés au bien-être du senior et à son autonomie : Les Résidences Services Seniors. Il y en avait environ 500 en France en 2016, et leur nombre a doublé. La loi d'adaptation de la société au vieillissement a encadré les RSS dites de première ou de deuxième génération.
Cette accélération du marché de la RSS n'est-elle pas l'opportunité d'inventer des nouveaux modèles, de nouveaux services ? Comment font nos voisins sur ce sujet ? Quelle dynamique et modèle développer afin de prendre en charge cette « vague de seniors » et les accompagner dans un environnement de vie sécurisé, convivial, adaptable au niveau de vieillissement de chacun et proposant des services appropriés à tous ?

Objectifs

Présenter l'environnement du senior en France et son évolution notamment la prise en charge de l'organisation de la santé au regard de l'évolution de la population
Préciser le S de services en RSS : décrypter les offres existantes, les modèles économiques en France et ouvrir à d'autre pays
Identifier les critères territoriaux favorables à l'implantation d'une RSS
Réfléchir sur l'offre de services de demain qui permettra d'inventer un modèle fédérateur entre les développeurs, gestionnaires et bénéficiaires de la RSS

14 septembre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Prérequis

Être amené à travailler sur la stratégie
Être amené à développer et proposer des services aux seniors
Être amené à commercialiser l'offre

Contenu

Typologie des services pour personnes âgées en France

L'évolution de l'offre de santé pour les séniors (organisation des soins primaires, création des DAC, …)

Le secteur des résidences services séniors

- Éléments historiques et chiffrés
- Contexte et motivations de la réforme des RS de décembre 2015

Comment diagnostiquer le territoire d'implantation d'une RSSenior

- Les sources de données : où trouver de la donnée territoriale sur les séniors, la santé, le médico-social et le social
- Les facteurs clés de décision : comment les analyser, sur quels critères
- Illustration avec un exercice concret : exercice en petit groupe sur un cas d'usage réel que nous avons réalisé pour le compte d'un grand compte du secteur du sénior

Qu'est-ce que le Service dans RSS ? Comment développer des services innovants différenciants ?

- Tour du monde de Services et sont-ils compatibles avec la RSS française ?
- Brainstorming sur les services à développer ?
- Apport méthodologique pour les mettre en œuvre et les évaluer

Publics

RSS de 1ère et de 2nde génération
Directeur
Cadres et gestionnaires
Direction commerciale et Marketing
Promoteurs et investisseurs

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices et brainstorming

Intervenant

Monsieur Matthieu DUBOIS, Directeur associé – Fondateur de l'entreprise HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

LA FISCALITE DES RESIDENCES SERVICES SENIORS A GESTIONNAIRE UNIQUE

Les règles en matière fiscale applicables aux Résidences Services Senior à gestionnaire unique reflètent parfaitement les spécificités de ces dernières et les enjeux économiques, juridiques et sociétaux aux confluents desquels elles se situent…elles sont donc malheureusement aussi complexes que ces problématiques sont importantes.
Les questions de fiscalité professionnelle, personnelle, immobilière, les aides sociales et fiscales, crédits d'impôts et régimes de défiscalisation apparaissent ainsi inextricablement liés, tout manquement à une règle fiscale ayant potentiellement des répercussions sur l'ensemble des intervenants, voire sur le modèle économique dans son ensemble.
L'ensemble apparaît parfois brouillon, voire incompréhensible et ne peut au surplus s'analyser sans constants échanges avec d'autres domaines du droit également applicables aux Résidences Services Senior à gestionnaire unique, comme le droit locatif, le droit de la consommation, le droit social et du travail…
L'ambition de cette journée de formation est avant tout de rester la plus pratique possible, afin de vous permettre une meilleure appréhension de ces règles fiscales, de les incorporer à vos schémas juridiques et économiques, de déceler les zones de risque et le cas échéant de confronter votre pratique à celle de vos pairs.

Le + de cette formation : résolument orientée vers la cartographie des règles applicables et zones de risque, cette journée est animée par un avocat intervenant exclusivement en droit des sociétés et droit fiscal.

Objectifs

Appréhender les enjeux et dangers fiscaux de la réglementation applicable aux Résidences Services Senior avec gestionnaire unique :
Connaître le cadre législatif et règlementaire au plan des dispositions fiscales applicables,
Prendre conscience des dangers fiscaux inhérents à une violation de ce cadre législatif et règlementaire
S'approprier les règles fiscales applicables et en faire un atout pour l'entreprise

23 septembre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Prérequis

Être confronté aux problématiques fiscales et comptables de l'entreprise
Être amené à penser les outils juridiques et vérifier leur conformité au droit fiscal

Contenu

LA FISCALITE PROPRE AUX RSS A GESTIONNAIRE UNIQUE

La fiscalité de l'exploitation

- IS, assujettissement à TVA et problématiques comptables
- Mentions obligatoires des factures
- Les zones de danger

La question des services à la personne

- Eligibilité au taux intermédiaire de TVA, éligibilité au crédit d'impôt ;
- Enjeux et risques liés aux services, structurations possibles

La question du droit à déduction de la TVA

- Rappels concernant la TVA,
- Règles de détermination du coefficient de déduction,
- Rappels concernant les conditions de déductibilité de la TVA, et notamment la PAF…

LES ENJEUX FISCAUX LIES AUX RSS A GESTIONNAIRE UNIQUE

La fiscalité du financement et de la détention immobilière (LMNP, Censi-Bouvard…)

- Régimes applicables
- Quelques questions et écueils fiscaux (la question du report déficitaire, le traitement des plus-values, la TVA sur les loyers et la TVA immobilière…)

La fiscalité des intervenants extérieurs

- Particuliers : le crédit d'impôt au titre de l'utilisation d'un service d'aide à domicile ou l'emploi d'un salarié à domicile, les APL (conventionnement et critères de décence et de conditions minimales d'occupation)
- Le crédit-impôt famille, une piste à explorer pour faciliter le financement des RSS ?

Publics

RSS de 2nde génération
Directeur, DAF, Comptable, Juriste

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices ou ateliers

Intervenant

Maître François-Xavier DAUPHIN, avocat au Barreau de Nantes, intervenant en droit des sociétés et en droit fiscal

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

LA PERSONNE AGEE : LE VOLET LOCATIF

La personne âgée en résidence services séniors est, dans sa relation avec le bailleur, un locataire, et non un usager au sens social et médico-social.

Au-delà de cette différence sémantique, c'est bien la question des droits et des devoirs respectifs du bailleur et du locataire qui sont en question, afin d'une part d'adapter un positionnement conforme, et d'autre part de décliner des processus et des outils conformes à ce cadre juridique.

Le + de cette formation : formation interactive, associant cadre juridique et illustrations pratiques afin de positionner les acteurs tant dans les relations que dans les outils contractuels

Objectifs

Positionner le bailleur dans sa relation avec la personne âgée, locataire, qu'il s'agisse des procédures ou processus, ou des outils contractuels :

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire applicables aux RSS dans leur volet locatif
- Mesurer les enjeux juridiques et opérationnels
- Faire un point sur le cadre contractuel

5 octobre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Contenu

Propos introductif

Le cadre juridique applicable à la location avec services en RSS

Les obligations en tant que bailleur Vs les droits des locataires : base juridique et enjeux pratiques et formels

- Droit des personnes, droit locatif et droit de la consommation
- Quelles limites d'intervention en tant que bailleur par rapport aux droits des personnes, quels risques juridiques ?

Atelier / illustration : quelles informations exigibles au moment de la formalisation du contrat de location ou en amont ?
Quel positionnement du bailleur en période de crise sanitaire ?

Focus sur le cadre contractuel

- Le contrat de bail et ses annexes
- Les éléments minimum obligatoires
- La composition de la facturation (loyer, charges locatives, services non individualisables)

FAQ : que peut-on ou non demander à un locataire (ex du GIR) ?
Quid lorsque le locataire ne relève plus de la RS ?

Prérequis

Être amené à travailler sur la stratégie
Être amené à développer et proposer des services aux seniors
Être amené à commercialiser l'offre

Publics

RSS de 2nde génération
Directeur
Cadres et gestionnaires des contrats de bail et de leur suivi
Juriste

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices ou ateliers

Intervenant

Maître Elodie JEAN, avocat au Barreau de Nantes, intervenant en droit de la santé et en droit de l'action sociale et des familles et en droit des RSS

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

LA PERSONNE AGEE : LE VOLET SERVICES

Face d'une part à la réglementation relative aux RSS, qui distingue services spécifiques non individualisables et services spécifiques individualisables, et d'autre part à la grande diversité de services proposés, il importe de préciser le cadre juridique applicable à chaque typologie de services, ainsi que le pack contractuel applicable.

Le + de cette formation : constituer un prolongement juridique, pratique et opérationnel de la journée de formation sur les aspects fiscaux des résidences services séniors en posant le cadre juridique et contractuel applicables au volet services de la RSS.

Objectifs

Positionner le prestataire de services dans sa relation avec la personne âgée qu'il s'agisse des procédures ou processus ou des outils contractuels :

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire applicable aux services proposés en RSS
- Mesurer les enjeux juridiques et opérationnels
- Faire un point sur le cadre contractuel « services»

6 octobre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Prérequis

Être amené à rédiger/penser ou utiliser le contrat de prestation de services
Avoir suivi la formation sur les aspects fiscaux de la RSS si le participant ne les maitrise pas, afin de définir des « pack » de services cohérents (non traité dans cette journée)

Contenu

Les services proposés à la personne

- Prestations minimales non individualisables
- Prestations individualisables
- Limites d'intervention de la RSS et intervenants extérieurs pouvant intervenir au domicile du locataire
  - Sur les besoins de soins
  - Sur les besoins d'aides et d'accompagnement
  - Différence RS - établissement social et médico-social, et risque de requalification en établissement social et médico-social

La définition et la présentation des catégories de services et de leur cadre juridique : SAP, SAAD et autres typologies de services

- SAP, SAAD, prestation de services, prestations d'animation (cf typologie d'animation et cadres juridiques correspondants – l'exemple des activités physiques ou sportives)
- SAP, SAAD : démarches de déclaration, d'agrément ou d'autorisation

Les droits du consommateur Vs de l'usager de services SMS pour les SAAD

- Droits des usagers et obligations du services d'aide et d'accompagnement à la personne
- Impact en matière de secret professionnel pour les salariés du SAAD

Le contrat de services à la personne ou de vente de prestation de services, les autres documents obligatoires

Publics

RSS de 2nde génération
Directeur
Cadre et gestionnaire des contrats de services et de leur suivi
Juriste
Responsable qualité et qualiticien

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices ou ateliers

Intervenant

Maître Elodie JEAN, avocat au Barreau de Nantes, intervenant en droit de la santé et en droit de l'action sociale et des familles et en droit des RSS

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

LES RESIDENCES SERVICES SENIORS : ASPECTS RH

Le contexte de création et d'exploitation de la Résidence Service est souvent une source d'écueil juridique dans l'appréhension des relations de travail avec les salariés qui y sont affectés et les bonnes pratiques qu'ils doivent véhiculer.

Une Résidence Service n'est pas un EHPAD, elle n'est pas non plus une simple concentration de logements locatifs.

Face à cette frontière réglementaire fondamentale au plan des obligations qui incombent aux Résidences Services mais parfois ténue au vu des valeurs de bienveillance des personnes âgées accueillies, il faut savoir faire le tri.

C'est ce que vous propose cette journée de formation pratique pour améliorer l'efficacité de vos bonnes pratiques et de vos outils RH.

Le + de cette formation : résolument tournée vers les problématiques pratiques qui se posent, cette journée est animée par un avocat intervenant exclusivement en droit du travail et droit de la protection sociale.

Objectifs

Appréhender les enjeux de la réglementation sociale applicable aux Résidences Services :

- Connaître le cadre législatif et règlementaire au plan des dispositions conventionnelles et légales applicables
- S'assurer de la bonne application des règles légales et faire du cadre légal un atout pour l'entreprise

14 octobre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Prérequis

Être amené à encadrer ou organiser les missions techniques des salariés
Être amené à rédiger/penser les outils juridiques RH

Contenu

Introduction : Pour savoir quelle RS je suis, il faut savoir d'où je viens !

- Rappel des enjeux de la bonne détermination du statut collectif applicable à la Résidence Services Senior
- Focus sur les règles de prêt de main d'œuvre entre les entreprises et le risque pénal afférent

Regards pratiques sur les relations RH au quotidien avec les salariés

- Les écueils à éviter dans le choix et la rédaction du contrat de travail (CDD/ durée minimale/ clause spécifique)
- La définition réglementaire de la Résidence Services Senior au secours de la rédaction des fiches de postes : attention aux glissements de tâches !
  - ➔ Présentation d'un cas pratique rencontré au sein d'une Résidence Services Senior confrontée à la mise en application de sa politique disciplinaire
- Toiletter ses outils RH pour qu'ils deviennent vecteurs des valeurs de l'entreprise

Regards pratiques sur les outils de la politique d'Hygiène/ Sécurité

- Quelles sont les obligations en termes d'hygiène et de sécurité
- Quels outils doivent être mis en place et comment les utiliser (Document unique / règlement intérieur etc…)

Publics

RSS de 1ère et de 2nde génération
Directeur
Cadres et gestionnaires
Direction commerciale et Marketing
Promoteurs et investisseurs

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices ou ateliers

Intervenant

Maître Marion LE LIJOUR, avocat au Barreau de Nantes, intervenant en droit social et en droit de la protection sociale

DESKIN FORMATIONS

Programme de formation

PREVENTION ET GESTION DES IMPAYES EN RSS

Les résidences services séniors sont confrontées aux difficultés de paiement de la location et/ou des services spécifiques individualisables.

Cette formation se propose d'identifier à la fois les outils de prévention du risque impayés, mais également les grandes étapes du recouvrement.

Le + de cette formation : formation pratique permettant de définir des procédures et processus internes pour prévenir et gérer les impayés des personnes âgées

Objectifs

Prévenir les impayés par la mise en place d'outils adaptés

Etre en mesure de définir et mettre en place un plan d'actions pour le recouvrement de créance

4 novembre 2021 à Nantes, au Gérontopôle Pays de la Loire 8 rue Arthur III (possibilité formation à distance sur demande)

450,00€ HT (TVA 20%)

7H00 de formation
9h00 - 17h30

Pré-inscription : bulletin en dernière page à adresser à :
contact@gerontopole-paysdelaloire.fr

Prérequis

Être amené à encadrer, organiser ou gérer la facturation des personnes âgées

Contenu

Introduction

- Le contexte des RSS Vs établissements sociaux et médico-sociaux
- Les enjeux de la prévention et de la gestion des impayés
- L'accompagnement managérial

La prévention des impayés

- En amont de la signature du contrat de location et du contrat de services
- L'optimisation des outils contractuels
- L'identification des premiers signes de défaillance du débiteur et les premières actions à initier

Le recouvrement de créance

- L'analyse du dossier : prescription, capacité juridique ou mesure d'assistance ou de représentation, identification des sommes recouvrables
- La définition d'une stratégie de recouvrement en lien avec l'analyse du dossier et la politique interne de l'entreprise
- Relance et mise en demeure
- Recherche de solution, règlement amiable et plan d'apurement de la dette
- Recours au médiateur de la consommation
- Règlement judiciaire

Publics

RSS de 1ère et de 2nde génération
Résidences services de 1ère et 2nde génération
Directeur, DAF, Comptable , Juriste, Responsable qualité et qualiticien

Méthode pédagogique

Apport technique et méthodologique
Exercices ou ateliers

Intervenant

Maître Elodie JEAN, avocat au Barreau de Nantes, intervenant en droit de la santé et en droit de l'action sociale et des familles et en droit des RSS

LES INTERVENANTS

François-Xavier DAUPHIN	François-Xavier DAUPHIN, fondateur du cabinet SIGILIA, exerce sur Nantes en qualité d'avocat depuis 2003 et intervient principalement en droit des sociétés et en droit fiscal. Entrepreneur depuis plus de quinze ans, il assiste et conseille ceux qu'il considère comme des audacieux – entreprises et entrepreneurs, exerçant en individuel ou en société – et ce, qu'ils soient commerçants, artisans ou professions libérales. De la création de société, TPE, PME et PMI à leur disparition, en passant par leur accompagnement au quotidien et l'ensemble des restructurations et transmissions d'entreprises rendues nécessaires par leur évolution, il privilégie une approche pratique et pragmatique et se positionne comme partenaire de l'entrepreneur sur le long terme. Très conscient des enjeux et dangers liés à la démarche entrepreneuriale, il se concentre tout particulièrement sur une approche patrimoniale et privilégie la sécurisation des investissements, personnels ou professionnels, de ses clients. Il utilise les ressources du droit des sociétés et du droit fiscal pour préconiser et mettre en place de véritables structurations patrimoniales adaptées aux buts qu'ils poursuivent.
Matthieu DUBOIS	Matthieu DUBOIS, fondateur et directeur associé d'HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT, accompagne les nouvelles organisations de santé tel que les maisons de santé, les nouveaux centres de santé, les communautés professionnelles de santé, des parcours de santé regroupant les acteurs du soin, le médico-social et le social. Le Senior est un des moteurs de ces changements. L'évolution de la population nécessite l'adaptation de notre système de santé. Dans ce cadre, Matthieu DUBOIS a mené avec les équipes d'Hippocrate Développement des études d'implantation de Résidences Services Senior en tenant compte de l'offre de service d'accès aux soins de proximité pour les résidents. Il accompagne par ailleurs régulièrement des réflexions sur l'innovation de la prise en charge des seniors quelque soient le territoire, pour inventer et développer un parcours senior performant, la question du logement en faisant intégralement partie. Il développe des approches qui permettent de faire travailler différents partenaires autour de parcours patients à l'échelle de territoires régionaux ou locaux et de déployer des solutions concrètes et efficientes à court terme. Matthieu DUBOIS, entre 2015 et 2018 développe le métier des coordinateurs de santé en maison de santé en collaboration avec le Dr Pierre de Haas (Past Président de la FFMPS) et élabore un modèle de facility management pour les maisons de santé. Convaincu que la prise en charge de la santé doit se décloisonner, il oriente l'activité de conseil sur des projets d'innovation comme la télémédecine, l'article 51, les dispositifs d'appui à la coordination de parcours complexe….
Elodie JEAN	Après avoir exercé 10 ans en qualité de responsable juridique en établissement sanitaire et médico-social, sur toutes les questions de droit de la santé et de l'action sociale et des familles, et en droit de la commande publique, Elodie JEAN intègre un cabinet d'avocat national, afin de développer l'offre de conseil et de formation en droit de la santé et de l'action sociale et des familles auprès de l'ensemble des bureaux situés en France. Elodie JEAN a créé son cabinet en 2012 à Nantes, et intervient exclusivement auprès du secteur sanitaire, social et médico-social et des résidences services séniors, au niveau national, avec une très forte dominante dans le secteur personnes âgées. Elle intervient majoritairement en conseil et formation, dans une optique de prévention des risques. Résolument terrain, elle accompagne au quotidien ses clients dans leurs projets et leurs dossiers stratégiques et opérationnels, et s'emploie à leur proposer des solutions pleinement opérationnelles et efficientes. Elle accompagne depuis plusieurs années des groupes de résidences services séniors aussi bien dans leur projet que dans leur gestion opérationnelle.
Marion LE LIJOUR	Marion Le Lijour exerce auprès des entreprises et dans le secteur personnes âgées (établissements et services sociaux et médico-sociaux et résidences services séniors) en droit du Travail et de la Protection Sociale. Elle a exercé dans le cadre d'une alternance réalisée au cours de sa dernière année universitaire en qualité de Juriste de Droit Social au sein du Groupe SERVAIR, sur toutes questions de droit du travail et de la protection sociale. Elle connaît ainsi parfaitement les problématiques de terrain, les organisations et les professionnels exerçant dans les entreprises qu'elle a côtoyés et accompagnés au quotidien. Forte de cette expérience, elle a ensuite exercé plus de trois ans au sein d'un cabinet d'avocat national dédié à l'expertise du droit Social, en qualité d'Avocat, chargée principalement de la gestion de clients intervenant dans le secteur sanitaire, social et médico-social : c'est à cette occasion que Maître LE LIJOUR a pu développer son expertise auprès du secteur et assister au quotidien les acteurs dans leurs problématiques sociales. Elle a ouvert son propre cabinet d'avocat en février 2011 et intervient principalement pour les établissements, services et professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social ainsi que les résidences services séniors, au niveau national. Elle intervient aussi bien en conseil et formation, dans une optique prévention des risques, qu'à titre d'assistance judiciaire. Au quotidien, Maître LE LIJOUR s'emploie à proposer des solutions pleinement opérationnelles et efficientes pour ses clients, dans le respect des valeurs humaines portées par le secteur et de la réglementation spécifique propre à l'activité de son client.

L’offre proposée est susceptible d’être modulée sur la base de deux types d’intervention :
Intra-établissement : formation sur mesure -sur devis
Inter-établissements : 450 euros HT (TVA 20%) / participant / par jour, déjeuner compris

Le support de formation sera remis à chaque participant par voie dématérialisée.

Une journée comprend 7 heures de formation

Les thématiques proposées ne sont pas exhaustives.

Pour toute demande complémentaire, nous vous invitons à nous contacter, et nous nous ferons un plaisir d’y répondre.

DESKIN FORMATIONS

8 place de la bourse – 44000 nantes – 02 49 62 40 13 – contact.deskinformations@gmail.com

En partenariat avec

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

(à retourner par mail dès que possible à : contact@gerontopole-paysdelaloire.fr)

Conformément au RGPD, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès, ou de rectification de vos données personnelles. Le présent bulletin étant communiqué par le Gérontopole Pays de la Loire à Deskin Formations, vous pouvez exercer ces droits auprès de : contact.deskinformations@gmail.com

INTITULE DE LA JOURNEE DE FORMATION (remplir un bulletin par thème de formation) :
……
DATE : ……

SOCIETE :
Nom de la société : ……
Adresse : ……
Téléphone : ……
Mail : ……

SERVICE FORMATION DE LA SOCIETE :
Nom du responsable formation : ……
Mail / Téléphone : ……

LE(S) STAGIAIRE(S)
Nom : ……
Prénom : ……
Fonction : ……
Adresse mail : ……

Nom : ……
Prénom : ……
Fonction : ……
Adresse mail : ……

Vos pré-inscriptions seront transmises à Deskin Formations qui vous informera des suites de l'action, se chargera de vous adresser la convention de formation et de toutes les formalités relatives à cette formation. Les places étant limitées, une nouvelle session pourra le cas échéant être organisée.

Le ……
Nom, fonction ……
et signature du directeur de la société ou de son représentant

N° de déclaration d'activité : 52440841044